

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206-810
(la « **SICAV** »)

Luxembourg, le 05.05.2023

AVIS AUX ACTIONNAIRES du compartiment

Amundi EURO iSTOXX Climate Paris Aligned PAB (le « **Compartiment** »)

Cher/Chère Actionnaire,

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV (le « **Conseil** ») a décidé de remplacer l'indice de référence « **EURO iSTOXX Ambition Climat PAB Index** » du Compartiment par le « **MSCI EMU Climate Paris Aligned Filtered Index** » à partir du 07.06.2023 (la « **Date d'effet** »).

Les principales modifications applicables à votre Compartiment en conséquence sont détaillées ci-dessous.

	Avant la Date d'effet	À la Date d'effet
Nom du Compartiment	AMUNDI EURO iSTOXX CLIMATE PARIS ALIGNED PAB	Amundi MSCI EMU Climate Net Zero Ambition PAB
Nom de la Classe d'actions	AMUNDI EURO iSTOXX CLIMATE PARIS ALIGNED PAB UCITS ETF DR(C)	Amundi MSCI EMU Climate Net Zero Ambition PAB UCITS ETF Acc
	AMUNDI EURO iSTOXX CLIMATE PARIS ALIGNED PAB - IE (C)	Amundi MSCI EMU Climate Net Zero Ambition PAB Index IE Acc
Indice de référence du Compartiment	EURO iSTOXX Ambition Climat PAB Index Symbole Bloomberg : BKTACPAB	MSCI EMU Climate Paris Aligned Filtered Index Symbole Bloomberg : MXEMUPNE

Le MSCI EMU Climate Paris Aligned Filtered Index est un indice d'actions basé sur l'indice MSCI EMU et représentatif des actions de grande et moyenne capitalisation de pays de marchés développés de l'Union économique et monétaire (l'« **Indice parent** »). L'Indice est conçu pour aider les investisseurs qui cherchent à réduire leur exposition aux risques de transition et aux risques climatiques physiques, et qui souhaitent saisir des opportunités découlant de la transition vers une économie à faible émission carbone, tout en s'alignant sur les exigences de l'Accord de Paris. L'Indice intègre les recommandations du Groupe de travail sur la Publication d'informations

financières liées au climat (TCFD) et est conçu pour dépasser les normes minimales de l'Indice de référence européen aligné sur l'Accord de Paris.

Ces modifications seront reflétées dans le prochain prospectus apposé d'un visa.

- **Dans le cas où les Actionnaires ne seraient pas d'accord avec ces changements, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour éviter la dilution de l'investissement des actionnaires) pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis qui est uniquement notifié sur le site Internet d'Amundi Index Solutions dédié aux avis aux actionnaires, comme l'autorise le prospectus.**
- **Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage lors de la vente d'une ou de plusieurs Actions du Compartiment.**
- **Dans le cas où les Actionnaires acceptent les changements, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.**

La dernière version du prospectus de la SICAV et les Documents d'Informations Clés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil d'administration